



CIRCULAIRE N° 2259-- /MBPE/DGD du 01 AOUT 2023
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Procédure de rectification des déclarations
en détail

Réf : Code des Douanes

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers qu'en application des dispositions du Code des Douanes, la procédure de rectification des déclarations en détail se fera désormais conformément aux modalités ci-après :

1. SOUMISSION DE LA DEMANDE DE RECTIFICATION

Après leur liquidation, les déclarations ne peuvent plus être modifiées. Néanmoins, avant le dépôt ou le jour du dépôt de la déclaration, le déclarant peut adresser une demande de rectification au Chef de Bureau.

Le déclarant doit indiquer le numéro de la déclaration en détail objet de la demande, son code agréé et les éléments de rectification qui correspondent aux données susceptibles d'être modifiées.

Les données susceptibles d'être modifiées sur la déclaration en détail sont :

- Nom de l'exportateur ;
- Numéro de compte contribuable de l'importateur ;
- Numéro de compte contribuable du destinataire réel ;
- Numéro du manifeste ;
- Numéro du BL ;
- Dernier pays de provenance ;
- Pays d'exportation ;
- Pays de destination ;
- Lieu de chargement ;
- Moyen de transport ;
- Nationalité du moyen de transport ;
- Mode de transport ;
- Bureau d'entrée ;
- Localisation des marchandises ;
- Terme du contrat ;
- Banque de domiciliation ;
- Devise ;
- Marque des Colis ;
- Nombre de colis ;
- Sous-position tarifaire ;
- Pays d'origine ;
- Poids brut ;
- Poids net ;



- Code additionnel ;
- Valeur FOB ;
- Valeur fret ;
- Valeur d'assurance ;
- Unité d'apurement ;
- Quantité d'apurement ;
- Quantité complémentaire ;
- Marques ou numéros de conteneurs ;
- Référence des documents précédents ;
- Compte de paiement.

2. CREATION DE LA DEMANDE DE RECTIFICATION

La demande de rectification est créée par le déclarant dans le SYDAM, avant la transaction informatique de dépôt (DPOD) de la déclaration. Cependant, lorsque la rectification ne génère pas de droits compromis (D.C.), la demande de rectification peut être créée après le DPOD.

La demande de rectification concernant la déclaration à l'export peut être créée avant ou après le DPOD.

3. PRISE EN CHARGE DE LA DEMANDE DE RECTIFICATION

La demande de rectification soumise par le déclarant est analysée par le Chef de Bureau ou le Chef de Visite.

Le Chef de Bureau ou le Chef de Visite a la possibilité d'accepter ou de rejeter la demande dans le SYDAM :

- En cas de rejet, il notifie le motif du rejet au déclarant ;
- En d'acceptation, il procède à la rectification de la déclaration en détail.

4. TRAITEMENT DE LA DEMANDE DE RECTIFICATION

• Cas des déclarations d'importation

A l'importation, la rectification des déclarations en détail est autorisée avant le DPOD, lorsqu'elle ne génère pas de droits compromis.

Lorsque la rectification génère des droits compromis, celle-ci donne lieu à la création d'un Acte d'Inspection et la signature d'un Procès-verbal par le déclarant.

• Cas des déclarations d'exportation

Pour la prise en compte des poids réels sur les déclarations en détail d'exportation, la rectification est autorisée avant et après le DPOD, avec ou sans droits compromis.

La rectification est effectuée sur la base des éléments figurant sur la demande de rectification soumise dans le SYDAM.

Cependant, les données ci-dessous ne peuvent pas faire l'objet de rectification si elles sont susceptibles d'induire un moins perçu de droits et taxes de Douane :

- Devise ;
- Sous-position tarifaire ;
- Poids brut ;



- Poids net ;
- Code additionnel ;
- Valeur FOB ;
- Valeur fret ;
- Valeur d'assurance ;
- Unité d'apurement ;
- Quantité d'apurement ;
- Quantité complémentaire.

J'attache du prix au strict respect de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- GUCE-CI
- OIC
- FEDERMAR
- FENACCI
- FENADIS
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie Française
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- PAA
- PASP
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

